



ACCORDS DE SÉCURITÉ SOCIALE
ENTRE LA FRANCE ET LE GABON

Mis à jour : Septembre 2005

TEXTES FRANCO-GABONAIS**Textes de bases :**

Accord de sécurité sociale du 2 octobre 1980 de sécurité sociale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Gabon (décret n° 83-633 du 6 juillet 1983, publié au JO du 13 juillet 1983), entré en vigueur le 1^{er} février 1983.

Avenant n° 1 à la convention signé le 7 juillet 2000 (modification de la durée de détachement, chapitre vieillesse en introduisant une possibilité de transfert de cotisations, décret n° 2004-957 du 2 septembre 2004, publié au JO du 9 septembre 2004), entré en vigueur le 5 août 2004.

Protocole du 2 octobre 1980 (décret n° 83-633 du 6 juillet 1983), relatif à l'octroi aux ressortissants de la République gabonaise résidant en France des prestations de vieillesse non contributives de la législation française, publié au JO du 13 juillet 1983, entré en vigueur le 1^{er} février 1983.

Protocole du 2 avril 1981 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République gabonaise relatif au régime d'assurances sociales des étudiants, (décret 89-155 du 6 mars 1989), publié au JO du 10 mars 1989, entré en vigueur le 1^{er} novembre 1988.

Textes d'application :

Arrangement administratif général du 2 avril 1981, publié au BJ Ia) P41 28/1983, entré en vigueur le 1^{er} février 1983 modifié par ***l'arrangement administratif complémentaire n° 1 du 15 juin 1984*** (formulaires en annexe), publié au BJ Ia) P41 32/1984, entré en vigueur le 1^{er} juillet 1984, par ***l'arrangement administratif modificatif n°1 du 20 octobre 2000***, publié au BO SS 9-92, MES 2001/3, entré en vigueur le 20 octobre 2000 et par ***l'arrangement administratif modificatif n° 2 du 7 juillet 2000***, entré en vigueur le 5 août 2004 (circulaire DSS/DACI/n° 218 du 3 mai 2005).

Formulaires :

Arrangement administratif général du 2 avril 1981, publié au BJ Ia) P41 28/1983, entré en vigueur le 1^{er} février 1983 modifié par ***l'arrangement administratif complémentaire n° 1 du 15 juin 1984***, publié au BJ Ia) P41 32/1984, entré en vigueur le 1^{er} juillet 1984

SOMMAIRE

Accord du 2 octobre 1980	p.5
Arrangement administratif général du 2 avril 1981	p. 34
Formulaires	p.74

Accord du 2 octobre 1980

Modifié par :

- (1) *Avenant n° 1 à la convention signé le 7 juillet 2000* (modification de la durée de détachement, chapitre vieillesse en introduisant une possibilité de transfert de cotisations, décret n° 2004-957 du 2 septembre 2004, publié au JO du 9 septembre 2004), entré en vigueur le 5 août 2004.

